
Les membres présents, APPELS Fabrice (HAI), BELLEFROID Jean-Marie (LGE), GROOS Paul (LUX), TRAUSCH Gérard (NAM), VANCABEKE Pierre (BBW) et DELCHEF Jean-Pierre (président CA AWBB), membre invité, débattent des points suivants :

P.V. de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité

1. Commentaires sur les différents PV des réunions (CDA, commissions, organes régionaux et provinciaux)

A. Conseil d'Administration

Sur ce point, le président rappelle que l'ambition est de répondre aux questions, d'apporter des compléments d'information, mais en aucun cas de justifier l'action du CDA. Les questions posées par les membres de la CL, relatives au dernier PV du CDA (19/09/2009) reçoivent les réponses et éclaircissements souhaités.

Le dernier PV du CDA fait appel à la Commission Législative pour se prononcer sur différents points.

Celle-ci apporte les précisions suivantes :

1. **Signature certificat médical** : en conformité aux modifications approuvées lors de l'AG de novembre 2008, il faut lire « le certificat médical doit être contresigné par le membre ou son représentant légal si le membre est mineur. » Il y a lieu de modifier le document du site.
2. **Application du PA 32** : La question n'est pas résolue, il existe des problèmes de 2 types :
 - des divergences au niveau des chiffres : à ce sujet, Les CP seront à nouveau contactés pour donner les informations attendues ;
 - la prise en considération des équipes réserves et spéciales : de nouvelles pistes de réflexion seront envisagées pour la saison à venir.
3. **Dossier Jean Michel** : La CL, après réexamen du dossier, s'avoue incompétente pour rendre un avis sur la candidature d'une personne. Elle estime que son rôle est uniquement de débattre de la validité statutaire de cette candidature, ce qu'elle confirme.
4. **Rappel du Trésorier général** quant à l'insertion d'un article PF 12 bis qui régulera les indexations.

2. Préparation de la 1^{ère} AG (28 novembre 2009)

La Commission Législative proposera, tel que prévu par les statuts (PA 22), les modifications jugées dans l'urgence.

1. Toilettage proposé par BBW pour les articles PA 11, PA 26, PC 4 bis : La CL n'estime pas utile de traiter ces articles en urgence
2. BBW. PC 56, pas d'amende prévue au TTA pour les P1Dames si pas d'équipe de jeunes :
Une proposition sera faite par le CDA à la Commission Financière
3. Approbation des interprétations données par la Commission Législative. La CL apportera une précision quant à la rédaction du texte relatif à la lutte anti-dopage sur le certificat médical.
4. Attente des informations de la Commission Financière pour les autres points (budget 2010)

3. Pistes de travail pour la saison 2009-2010

La Commission Législative s'accorde pour traiter, durant la saison, les points suivants :

1. Indemnités arbitres U12 (fourchette actuellement proposée, entre 6 et 8 euros).
2. Montant des indemnités de formation identiques pour tous (proposition pour tous à 50 €) ; une indexation des montants peut être également envisagée (CDA).
3. Suppression des licences techniques et amendes pour les compétitions U12 (petits panneaux) : en attente de certaines vérifications sur les conséquences au niveau de la validation des cours par l'ADEPS.

4. Echanges de point de vue

1. PA 91, responsabilité des membres : la CL s'accorde sur la définition du terme « affilié » et « licencié » ; les textes seront adaptés en conséquence
2. PC 4 et PF 6 (différence entre arbitre et membre de comité), PC 17 : une proposition de modification sera faite par la délégation BBW.
3. Normes de sanctions, PJ.Ttitre 3 point A.2 : le point est débattu en séance et une modification statutaire sera proposée par NAM.
4. LGE. Où en sommes-nous avec Infomat ? les problèmes sont en cours de résolution.

5. Divers

1. Action Fair-Play : la CL estime l'initiative positive.
2. Projet Féminin AWBB : précisions sont apportées par le président Delchef ; un projet dont l'objectif principal vise à la formation et la promotion du basket féminin avec, notamment, la mise en place d'une Coupe Espoir (filles de moins de 20 ans) ; chaque équipe étant issue d'un club ou association de clubs.
3. HAI rappelle que la question du versement des indemnités visées à l'article PC 1 pour les arbitres U12 ayant officié lors de la saison 2008 -2009.

■ Réunion clôturée à 18h30

■ **Prochaine réunion : le mercredi 18 novembre 2009 (14h00)** sauf imprévus motivés par l'actualité.
Pour la Commission Législative : **Fabrice Appels (Président) – Paul Groos (Secrétaire)**